

**RÈGLEMENT INTERIEUR
DU SALON DES COLLECTIONNEURS
6 JANVIER 2019**

Date et lieu : Salle des Fêtes de DIEULOUARD
Dimanche 6 JANVIER 2019
Ouverture du public de 9 H à 18 H

Prix d'entrée : 1,5 € gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans
LE SALON EST RESERVE AUX COLLECTIONNEURS
Possibilité de restauration sur place

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la date du salon, pour une cause indépendante ou pour un cas de force majeure, les participants pourront réclamer leur caution et leur réservation.

OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT :

L'inscription engage définitivement son souscripteur. Cette réservation engage l'exposant à ne pas quitter son stand avant 18 Heures impérativement. La signature de la réservation entraîne l'acceptation du présent règlement.
Toute infraction à ce règlement pourra entraîner une exclusion immédiate et définitive de l'exposant, sans aucune indemnité ni remboursement des sommes versées.

AMÉNAGEMENT ET UTILISATION DES STANDS :

L'attribution des stands sera faite par les organisateurs. Les exposants s'engagent à restituer les stands dans l'état où ils leurs seront confiés.

Les exposants s'engagent à respecter les mesures de sécurité prises par les organisateurs. Les aménagements des stands ne devront pas nuire à l'aspect général de la manifestation et à la libre circulation dans les allées.

La mise en place des stands se fera le 6 JANVIER 2019 de 7 H 00 à 9 H 00

ANNULATION/NON OCCUPATION

Tout stand non aménagé le 6 JANVIER 2019 à 8 H 30 sera considéré comme vacant. L'exposant prévu ne récupérera pas son chèque de caution et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ASSURANCE

Les organisateurs souscriront une assurance en tant qu'organisateur de manifestation.

PRODUITS/OBJETS INTERDITS

Les matières nuisibles ou dangereuses (explosifs, produits détonnants) sont interdites. La présence ou le fonctionnement de tout appareil susceptible de gêner la manifestation sont formellement interdits, ainsi que tout objet pouvant inciter à la violence ou au racisme

MORALITÉ

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature qui ne présenterait pas à son avis les garanties indispensables à la bonne tenue de la manifestation.

Les exposants devront être en règle vis à vis des impôts.